

## Modifications apportées à l'ensemble des contrats – Gestion proactive des médicaments (GPM) – Rappel

Comme nous vous en avons fait part dans le bulletin [Intérêts en bref](#) du 31 août, nous mettrons en place un processus d'évaluation des nouveaux médicaments ou des médicaments existants utilisés à de nouvelles fins. Nous mettrons en oeuvre ce changement le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et apporterons les modifications à votre contrat en conséquence.

### Gestion proactive des médicaments (GPM)

Dans le but d'atténuer les risques associés aux médicaments onéreux qui arrivent sur le marché et d'uniformiser nos pratiques avec celles du secteur, nous avons amélioré notre processus d'examen des médicaments.

Dans le cadre de son évaluation pharmacoéconomique, la Financière Sun Life détermine les médicaments qui doivent être couverts au titre de ses régimes – et intègre les nouveaux médicaments dans l'un de ses régimes de garanties collectives, en établissant s'ils doivent être :

- couverts au titre du régime;
- couverts au titre du régime, mais assujettis au programme d'autorisation préalable (s'il y a lieu) ou
- exclus du régime.

La durée du processus d'examen varie. Un médicament peut être immédiatement inclus, tandis que le processus pourrait prendre quelques semaines/mois pour certains médicaments plus complexes. Une fois que le médicament est considéré comme admissible, une demande de règlement peut être présentée à la pharmacie, les frais remboursés, et le patient peut commencer le traitement.

Notre équipe de pharmaciens experts assurera une gouvernance proactive et veillera à ce que les participants aient accès aux médicaments appropriés (selon l'affection) en temps opportun.

Nous avons mis au point [ce diagramme](#) pour vous aider à visualiser le processus GPM.

**Rappel : Votre contrat sera modifié le 1<sup>er</sup> novembre 2017.**

## Nouveau libellé des contrats

Nous avons inclus la disposition suivante dans le bulletin Intérêts en bref du 31 août.

Les médicaments couverts au titre de la présente garantie doivent avoir un numéro d'identification (DIN) et être approuvés dans le cadre de l'évaluation des médicaments.

**Évaluation des médicaments** – À effet du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les médicaments suivants feront l'objet d'une évaluation et devront être approuvés par la Financière Sun Life en vue d'être admissibles à un remboursement :

- médicaments ayant reçu un avis de conformité de Santé Canada pour un usage initial ou un nouvel usage;
- médicaments auparavant couverts par ce régime et dont le coût a connu une hausse importante.

Les frais de médicaments sont admissibles à un remboursement seulement s'ils ont été engagés à compter de la date à laquelle la Financière Sun Life les a approuvés.

La Financière Sun Life évaluera l'admissibilité du médicament en fonction de facteurs comme :

- l'analyse comparative du coût du médicament et de son efficacité clinique;
- les recommandations faites par les organismes d'évaluation des technologies de la santé et les provinces.
- l'accès à d'autres médicaments qui traitent les mêmes affections ou des affections similaires;
- la durabilité du régime.

## Ce que vous devez faire :

Conservez le bulletin Intérêts en bref du 31 août avec votre contrat collectif établi par la Financière Sun Life à titre de référence. Ce bulletin fait office de modification à votre contrat, à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Selon la structure et les éléments personnalisés du régime, nous pourrions apporter des modifications mineures à la disposition ci-dessus. Votre contrat sera mis à jour à la prochaine révision du régime.

## Des questions?

Communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.